BUDGET 2027 : QUESTIONS DE LA COFIN

0. Questions générales 2
1. Administration générale 5
2. Finances 15
3. Domaines et Bâtiments 16
4. Travaux 21
5. Instruction publique et culte 29
6. Police 34
7. Sécurité sociale 35
8. Services industriels 37

Service	Répondant·e principal·e (membre de la CoFin)
1. Administration générale	FORQUENOT DE LA FORTELLE Alexandre
2. Finances	STOERI Christoph
3. Domaines et Bâtiments	PERRELET Michèle
4. Travaux	NANCHEN Bertrand
5. Instruction publique et culte	CATTIN Fabien
6. Police	BELOTTI Romain
7. Sécurité sociale	SINGARELLA Giuseppe
8. Services industriels	LERESCHE Stéphane
Rapporteur budget 2027	LUCIFORA Nicola

Etat au 22 octobre 2026 / N. Lucifora

0. QUESTIONS GÉNÉRALES

Budget 2027

Page 1/79, Récapitulation par service – Administration générale :

Q. Pourquoi entre les comptes 2025 et le budget 2027 le delta augmente de 9.228 à 12.061 millions de Fr. ? (Question déjà posée lors de la dernière séance, une réponse écrite approx. est souhaitée)

R. Il s'agit du résultat net des postes de l'administration générale. Cette augmentation provient d'une multitude d'écarts, tant au niveau des charges que des revenus. Le budget 2027 établi en fonction des besoins des services est difficilement comparable à des charges effectives. Les postes les plus importants sont :

- *0120.000 (10200) Municipalité – CHF 84'000.00 (nature 4260.01 (4361.00))*
- *0220.000 (11000) Secrétariat municipal – CHF 103'000.00 (nature 4260.00 (4361.00))*
- *0222.000 (13000) Service du personnel + CHF + 67'000.00 (natures 3099.01 (3099.00 nouvelle imputation) et 3132.00 (3185.00)) + CHF 163'800.00 (9900.022.4894.02 (4809.00))*
- *3290.002 (15000) Affaires culturelles et de loisirs + CHF 1'112'000.00 (nature 3920.00 (3904.10))*
- *3290.004 (15020) Animations et loisirs + CHF 49'000.00 (toutes natures confondues)*
- *8400.000 (16000) Tourisme + CHF 76'000.00 (toutes natures confondues)*
- *6291.000 (18000) Transports publics + CHF 863'000.00 (toutes natures confondues)*
- *0223.000 (19000) Informatique + CHF 63'000.00 (toutes natures confondues)*

Pour les différentes participations communales, il y a également lieu de tenir compte que les subventions/participations sont basées sur le nombre d'habitants, en hausse.

Page 5/79 Municipalité 0120.0000.4260.01 (10200.4361.)

Q. Les revenus sont fluctuants 107'150 – 2027, vs 57'000 – 2026, vs 191'616.26 – 2025.

R. En effet, ce poste représente principalement les indemnités perçues par la commune pour les différents conseils où siègent certains membres de la Municipalité (ASR – VMCV – Sige). En fin de législature, il ne pouvait pas être acquis que ces sièges soient à nouveau octroyés à Blonay - Saint-Légier. Nous n'avons donc porté au budget 2026 que la moitié des montants perçus habituellement. Pour l'écart avec l'année 2025, il s'agit de l'encaissement d'indemnités pertes de gains.

Page 8/79 Service du personnel 0222.000.3132.00 (13000.3185)

Q. Honoraires divers augmentation de 32'000 vs 2026 quels sont-ils ?

R. Honoraires ponctuels – plan de mobilité CHF 7'000.00, politique salariale CHF 30'000.00.

Page 53/79 et suivantes – Commentaires budget 2027 : Il revient un certain nombre de fois : « Y compris participation téléphone » ou « achat téléphone ».

Q. A combien de téléphones s'élève le stock de la commune ? Y a-t-il des chiffres à part qui concernent seulement les téléphones ?

R. La nouvelle directive communale sur l'utilisation des outils informatiques impose de distinguer les téléphones portables privés de ceux utilisés pour avoir accès aux applications informatiques. Le budget prévoit 48 téléphones portables et une participation totale de CHF 4'200.00 pour des remboursements aux collaborateurs.

Remarque générale sur les honoraires : De manière générale, les descriptions des honoraires à tiers sont lacunaires malgré le fait que les honoraires soient très conséquents. Tous services confondus, les prestations sont de 1'670'200, + 51% (2026 : 1'102'000)

Administration générale	292'200
Domaines et bâtiments	112'000
Finances	95'000
Instruction publique et culte	1'500
Police	30'000
Services industriels	212'000
Travaux	927'500
Total	1'670'200

Explications en séance si souhaitées.

Plan des investissements

Page 1/4 : Alors que le préavis 36-2025, au plan des investissements du budget 2026 prévoyait pour la réhabilitation du site de Bahyse II et III pour CHF 25'500'000, répartis entre 2026 et 2029, cette ligne a complètement disparu du même poste dans le préavis pour le budget 2027.

Q_1. Ne devrait-elle pas encore apparaître pour les années 2027 à 2029 ?

R. Non, le préavis ayant été voté, il fait partie d'un autre document extra-comptable permettant au service des finances de cumuler les dépenses à venir.

Q_2. Où en est-on avec les paiements prévus pour cette réhabilitation pour 2026 ?

R. CHF 610'000.00 au 03.10.2026.

Q_3. D'éventuelles plus-values sont-elles déjà prévisibles ?

R. A ce stade, non. Les travaux adjugés sont inférieurs aux montants portés au préavis et aucun imprévus n'a été constaté à ce jour.

Page 1/4 et suivantes, BAT : Le projet Bahyse II et III (CHF 25.5 millions, répartis sur les années 2026 à 2029) ne figure pas : Voir réponse ci-dessus.

Q. Quelle est l'influence de ce projet sur les comptes 2027 et sur les annuités d'investissement 2027, 2028 et 2029 ?

R. Il est prévu de débuter l'amortissement à la reprise scolaire d'août 2028, idem pour les intérêts, donc pas d'influence en 2027, ensuite amortissement CHF 850'000.00 et intérêts CHF 12'750.00.

Page 4/4, Dépense totale : En 2027 et sans les comptes affectés, des investissements sont prévus à hauteur de CHF 13.25 millions (18.59 - 2.88 - 2.46).

Q. Quel est l'amortissement supplémentaire net en 2028 provenant de ces investissements (amortissements des investissements 2027 – delta amortissement entre 2027 et 2028 sans les nouveaux investissements 2027) ?

R. Le plan fourni en annexe du projet de budget 2027 sera revu avant la fin de cette année. Les nombreux calculs nécessaires à chiffrer les amortissements supplémentaires pourront dès lors être établis sur le nouveau plans des investissements qui auront été priorisé par la Municipalité.

Page 4/4 : Sous dépense totale on peut lire CHF 147'290'000 alors qu'au même poste du budget 2026 il était indiqué CHF 139'405'000, de plus sur le budget 2027, il manque bien évidemment les investissements 2026 et les CHF 25'500'000 pour la réhabilitation du site de Bahyse II et III qui ont disparu.

Q. Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation ?

R. Voir réponse ci-dessus. Pour rappel, le plan des investissements n'est pas soumis au vote du Conseil Communal.

Rapport explicatif

Page 19/38, Charges du personnel : Nous saluons l'effort de la Municipalité qui, partant d'une demande initiale des services de 3,79 ETP, a su rationaliser pour limiter les besoins validés à 2,19 ETP. Toutefois, après cinq années de fusion des deux communes, celle-ci aurait logiquement dû générer des synergies (suppression des doublons, rationalisation et réaffectation des postes) conduisant à une stabilisation, voire une diminution des effectifs.

Q. Comment la Municipalité explique-t-elle dès lors que le nombre d'ETP ne cesse de croître depuis cette fusion ?

R. Les tâches publiques, la taille de la nouvelle commune, les demandes de la population, les exigences légales, juridiques, comptables ont entraîné un alourdissement certain du fonctionnement de notre administration, mais la Municipalité est parfaitement consciente de cette problématique. Elle a d'ailleurs pris la décision d'engager un audit des services dès le bouclement des comptes 2027 et 2028 ; la comptabilisation sous le format MCH2 permettra d'avoir une approche plus analytique de la situation comptable qu'actuellement.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

0110.000.3161.00 **(10100.3163.00) Location d'objets mobiliers :** 9'000. Si on compare à 2025, il y a une augmentation de 50%.

Q. A quoi est due cette augmentation / comment se justifie-t-elle ?

R. Erreur d'imputation dans les comptes 2025 pour la licence Sunvote.

0110.000.3132.00 **(10100.3185.00) Honoraires tiers : 3'500**

Q. A quoi correspond ce montant ? Et à quels besoins répond-il ?

R. Soutien juridique pour le Conseil Communal, commission de recours.

0110.000.3920.00 **(10100.3904.00) Locaux pour le Conseil communal :** 5'000

Q. A quel autre compte de revenu est adossée cette imputation interne ? Le numéro de compte se finissant par .00 il n'est pas possible de trouver sa contrepartie en termes de revenu.

R. Ancien Stand 0290.214.4920.00 (35214.4904.00).

Municipalité

0120.000.3049.00 **(10200.3069.00) Forfaits frais – divers : 34'800**

Q. A quoi correspond ce montant ? Et à quels besoins répond-il ?

R. Préavis 05-2026 7.6. Frais liés à la fonction (Remboursements de frais) (art 20) La Municipalité vous propose de fixer le remboursement des frais de la manière suivante : Les dépenses en lien avec l'exercice de la fonction font l'objet d'une indemnisation forfaitaire annuelle. Ce forfait inclut notamment les frais de représentation, les frais professionnels et les frais de déplacement à l'intérieur du sous-arrondissement de la Riviera. Sont exclues les représentations officielles de la Municipalité. Cette indemnisation forfaitaire correspond à :

- *CHF 6'000.- pour la fonction de syndic*
- *CHF 4'800.- pour la fonction de municipal.*

0120.000.3099.00 **(10200.3099.00) Charges diverses Municipalité**

Q. Pourquoi ce montant apparaît-il une année et disparaît une autre ? Quelles charges ont été supprimées ? Est-ce supprimé de manière structurelle ou seulement ponctuelle ?

R. Ce sont des charges liées à la fin de législature (ponctuelles donc).

0120.000.3102.00 (10200.3101.00) Imprimés et fournitures de bureau

Q. Pourquoi ce montant apparaît-il une année et disparaît une autre ? La charge est-elle décalée à une autre section ? Est-ce supprimé de manière structurelle ou seulement ponctuelle ?

R. Ce montant représente les frais des élections communales pour la Municipalité.

0120.000.3110.00 (10200.3111.00) Achat mobilier, machines & équipement de bureau : 5'500. Dans les commentaires, il est précisé que ce montant regroupe l'achat d'un ordinateur à CHF 2'000.

Q_1. De quelle manière ce montant, très élevé pour un ordinateur, se justifie-t-il ?

R. Ce montant comprend l'achat de l'appareil (hardware) ainsi que les installations des programmes métiers (software).

Q_2. Les CHF 3'500 restant, sont-ils utilisés pour acheter des téléphones, et si oui combien ?

R. 1 pour chaque municipal.

0120.000.3132.00 (10200.3185.00) Honoraire, divers : 5'000

Q_1. A quoi correspond ce montant ? Et à quels besoins répond-il ?

R. Appui juridique comme pour le Conseil Communal.

Q_2. Il y a 3 comptes qui portent la mention « divers » dans la sous-section de la municipalité, pourquoi 3 fois et pas regrouper cela en 1 ? Car sinon on perd de vue la réelle « charge » des divers.

R. C'est normalement la définition du plan comptable vaudois (PCV). Il y sera fait attention avec les intitulés de comptes MCH2.

Secrétariat municipal - administration générale

0220.000.3049.00 (11000.3069.00) Frais divers : 2'500. Dans les commentaires, il est marqué « participation téléphone privé ».

Q. S'il s'agit d'un achat pourquoi ne pas le mettre dans le compte « Achat, mobilier, machines et équipement de bureau » comme fait avec la municipalité ? Et s'il s'agit d'abonnement dans « frais de téléphone » ?

R. Ici, il ne s'agit pas de l'achat mais de la participation à l'utilisation d'appareils privés.

0220.000.3102.00 **(11000.3101.00) Imprimé et fourniture de bureau :** 20'000. Il y a une augmentation de 100% de ce compte.

Q. Pourquoi ? Quel gain à faire cela ?

R. Réunion dans la fonction 0220.000 (11000) La diminution se retrouve en 0220.000.3102.00 (11000.3101.00).

0220.000.3110.00 **(11000.3111.00) Achat mobilier, machines et équipement de bureau :** 3'000. Ce compte n'a jamais été utilisé depuis 2022.

Q. Pourquoi changer et mettre à CHF 3'000 et pas seulement laisser CHF 2'000 comme les autres années ?

R. Il ne s'agit en effet pas d'un achat spécifique.

Communication

0220.000.3110.01 **(11010.3111.00) Achat mobilier, machines & équipement de bureau :** 30'000

Q. En comparaison de 2025 (CHF 2'000), quels besoins justifient une augmentation de CHF 28'000 ? Comment ce montant est-il réparti ?

R. Page 54 du préavis, remplacement du panneau d'information sur le site de Saint-Légier - La Chiésaz.

0220.000.3110.01 **(11010.3111.00) Achat mobilier, machines & équipement de bureau : 21'000**

Q. A quoi correspond ce chiffre ? Pour quels besoins ?

R. Il doit s'agir du 0220.000.3132.00 (11010.3185.00), honoraires, selon page 54 du préavis.

Journal Comm'une info

0220.002.3132.00 **(11020.3185.00) Honoraires et conceptions :** 137'200

Q. Que justifie une augmentation à CHF 137'200 ? Et les CHF 126'000 autres correspondent à quels besoins ?

R. Augmentation des coûts, même besoin en 2027 soit : rédaction CHF 87'500.00, photographe CHF 17'500.00, mise en page CHF 32'200.00.

0220.002.4260.03 **(11020.4356.00) Facturation des annonces – divers :** 40'000

Q. Pourquoi ne pas avoir gardé un montant de CHF 35'000, voire 36'000, mais augmenter à CHF 40'000 ?

R. Cela reste en effet une estimation, peut-être haute.

Administration

0220.000.3130.20 **(11100.3170.00) Frais de réceptions & manifestations :** 180'000

Q. Quelles justifications pour la fluctuation entre 170'000 du Budget 2026 et les 180'000 ?

R. Le budget 2026 est de CHF 150'000.00, il avait été corrigé à la baisse par le Conseil Communal. La Municipalité avait demandé CHF 185'000.00.

0220.000.3612.00 **(11100.3520.00) Part à des charges intercommunales :** CHF 652'500. Ce poste comprend notre participation à la Coopérative des Pléiades (téléskis), à hauteur de CHF 14.00 par habitant, soit CHF 177'800. Cette participation a été doublée depuis déjà deux à trois ans. La CoFin a demandé à plusieurs reprises à nos municipaux de solliciter les autres communes faisant partie de la convention afin qu'elles s'alignent sur le montant de CHF 14.00 par habitant. *A contrario*, le manque d'enneigement récurrent pourrait pousser certaines de ces mêmes communes à vouloir se retirer de cette convention.

Q_1. Pouvez-vous dresser un bilan actualisé de la situation concernant la participation des communes de la convention ? Où en sont les démarches entreprises auprès des autres communes pour un alignement à CHF 14.00 par habitant ?

R.

Communes	Coefficient selon convention	2003-2008 CHF p/hab.	2009-2011 CHF p/hab.	2012-2023 CHF p/hab.	dès 2024 CHF p/hab.		proposition abandonnée 2027-2029 CHF p/hab.		Nbre d'habitants 01.01.2025
BSTL	1,00	6,00	8,00	10,00	14,00	174 482,00	14,00	174 482,00	12 463
Chardonne	0,25	1,50	2,00	2,50	2,50	8 350,00	3,50	11 690,00	3 340
Corseaux	0,50	3,00	4,00	5,00	5,00	11 610,00	7,00	16 254,00	2 322
Corsier	0,50	3,00	4,00	5,00	5,00	16 945,00	7,00	23 723,00	3 389
Jongny	0,25	1,50	2,00	2,50	2,50	4 802,50	3,50	6 723,50	1 921
La Tour-de-Peilz	0,50	3,00	4,00	5,00	5,00	64 060,00	7,00	89 684,00	12 812
Vevey	0,50	3,00	4,00	5,00	5,00	100 730,00	7,00	141 022,00	20 146
					49 852,00	380 979,50	82 599,00	463 578,50	
					supplément				

A la suite d'une séance avec les représentants des communes membres, il a été convenu de suspendre la demande d'augmentation de leur participation, ceci en raison de l'étude lancée sur le projet 4 Saisons. Elles restent ouvertes quant à la possibilité d'augmenter leur part selon la direction et les décisions qui seront prises pour donner suite à cette étude.

Q_2. En cas de départ d'une ou plusieurs communes de la convention, notre commune devrait-elle augmenter sa participation financière ? Si oui, dans quelle mesure ?

R. Les Communes sont tenues de verser leur participation conformément à la convention jusqu'en 2028. Si une commune devait dénoncer cette convention, cela pourrait fragiliser l'équilibre du dispositif, qui repose sur la participation de l'ensemble des communes du district, notamment à travers la taxe de séjour, le sport et la culture. Il est donc important de préserver cette collaboration tout en veillant à ce que les contributions de chaque commune soient équitables, notre commune étant actuellement nettement désavantagée.

Q_3. Quel est l'état général des installations de la Coopérative des Pléiades ? Nous venons d'accepter le remplacement de l'armoire électrique, et il semblerait que plusieurs pylônes devraient encore être changés. Si cette information est exacte, quel est le calendrier et le coût estimé de ces travaux ?

R. Le remplacement des pylônes a dû être effectué afin de garantir le niveau de sécurité requis pour l'ouverture de la saison hiver 2026-2027. Le rapport d'état, demandé par la commune à la société STA mandatée, permettra de préciser les éventuels besoins futurs. Sur la base des résultats de cette étude, un plan d'investissement à moyen terme sera établi.

0220.000.3910.00 **(11100.3902.33) Imputation interne, consommation propre vin :** 76'265. Dans les commentaires des comptes (p. 61) pour les vignes, il est marqué que ce vin est pour les manifestations,

Q. Pourriez-vous expliciter le but de l'achat de 76'265 de vin ? Est-il revendu lors des manifestations ? Ou distribué ?

R. Ce poste comprend le vin communal offert ainsi que l'excédent qui est stocké. Les produits de la vente se retrouvent en 8501.406 (33000) – 8501.407 (33010) – 8501.408 (33020) – 8501.409 (33030), nature 4250 (4355). Les contreparties du compte ci-dessus se retrouvent quant à elles dans la nature 4900.00 (4902.11).

0220.000.4260.03 **(11100.4359.10) Locations bus communal :** 1'000. Le revenu de ce compte a toujours été autour de CHF 4'000.

Q. Pourquoi une diminution à CHF 1'000 pour le budget 2027 ?

R. Limitation de la location due à la vétusté du véhicule. Un préavis sera présenté prochainement au Conseil Communal.

Service du personnel

0222.000.3091.00 **(13000.3092.00) Frais de recherche de personnel :** 7'000

Q. Comment se fait-il que les coûts de recherche augmentent de CHF 2'000 et soient de manière générale aussi élevés alors qu'avec la fusion la commune essaie de plutôt réduire le personnel ?

R. Achat d'un pack sur Jobup (économie) lié entre autres aux mutations naturelles du personnel.

0222.000.3099.01 **(13000.099.00) Charges diverses du personnel :** 40'000

Q. Pourquoi d'un coup un montant de CHF 40'000 apparaît par rapport à 2025 ? Pour quels besoins ?

R. Anciennement compte 0220.000.3099.00 (11100.3099.00). Prestations offertes au personnel, prestations sociales, anniversaires de service principalement.

0222.000.3132.00 **(13000.3185.00) Honoraires, divers :** 73'000

Q. Pourquoi une augmentation de CHF 20'000 ? Pour quels besoins ?

R. Projet déjà en cours en 2026 restreignant les dépenses pour 2027.

Affaires culturelles et de loisirs

3290.002.3103.00 **(15000.3102.00) Acquisitions œuvres (Picson) :** 3'000

Q. Pour quel but ? Qu'est-ce qui a changé par rapport à 2025 ?

R. Opportunité d'acheter des œuvres lors d'expositions à Picson.

3290.002.3636.03 **(15000.3659.10) Dons et subventions communales :** 99'600. En 2023 le budget était de CHF 42'000 pour finalement une réalisation de CHF 60'000. Aujourd'hui pour le budget 2027 on prévoit environ CHF 100'000 de dons, soit une hausse de budget de 100% versus le budget 2023, ou 66% par rapport au compte 2023, le tout en 4 ans.

Q. Quelle justification ? Est-ce dû à une augmentation de l'offre de prestation culturelle ?

R. Voir la page 28 du rapport du projet de budget 2027 et le détail page 56 du préavis. Il s'agit de la volonté de soutenir les institutions qui œuvrent à divers niveaux pour le bien commun et la culture accessible.

Animations et loisirs

3290.004.3636.00 **(15020.3659.10) Animations et loisirs communaux :** 120'000

Q_1. Même question que pour les dons et subventions communales.

R. Voir détail page 56. Ponctuellement pour l'année 2027, participation communale à l'achat d'un bus avec la société de développement de Blonay CHF 20'000.00.

Q_2. Quelle différence entre ces 2 comptes ?

R. Définition du plan comptable vaudois (PCV). Tout est revu avec MCH2.

3290.004.3636.20 **(15020.3659.30) Animations et loisirs hors district : 10'000**

Q. A quoi correspond ce chiffre ? Pour quels besoins ?

R. Préavis page 56 + réserve pour soutiens ponctuels si nécessaire.

Bibliothèque communale

2190.500.3103.00 **(15100.3102.00) Achat de livres :** 48'300. Cela correspond à environ 1'400 à 2'000 livres (ou documents)

Q_1. La bibliothèque a besoin d'autant de livres ? La commune a-t-elle un besoin d'acheter 1'500 livres par année ?

R. Cela découle d'une politique documentaire validée par la Municipalité.

« La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité ». En exergue de la charte d'accueil de la bibliothèque, validée par la Municipalité.

Les lignes directrices pour les bibliothèques publiques éditées par BiblioSuisse (pour lesquelles le responsable de la bibliothèque d'ailleurs participé), mentionnent un 1,5 à 2 médias physiques et numériques par habitante ou habitant de la commune ou de la zone desservie, soit au minimum 18'000 documents. Et là, nous ne tenons pas compte de l'aspect scolaire de la bibliothèque qui préconiserait 14'000 documents de plus, donc un total de 32'000 documents.

Toujours selon les lignes directrices, le renouvellement, quant à lui, devrait être de 10% à 20% de la collection. La bibliothèque ayant environ 17'000 documents, il faudrait un renouvellement minimum de 1'700 document ou 3'200 si on tient compte également des recommandations scolaires.

Q_2. Combien de livres possède la bibliothèque en comparaison ? La bibliothèque a-t-elle un désir d'agrandir son catalogue ?

R. Comme mentionné plus haut, la bibliothèque possède environ 17'000 documents. Dans la mesure où la bibliothèque a une surface de 295 m2, alors que les lignes directrices et les normes pour les bibliothèques scolaires préconisent, dans notre cas, une surface plutôt proche des 800m2. Non, nous n'allons pas agrandir le catalogue, nous n'en avons pas les capacités physiques.

Q_3. Les livres non empruntés pour une longue période sont-ils revendus ?

R. Comme indiqué dans la « Politique documentaire » validée par la Municipalité, dans l'annexe J : « Selon la procédure mise en place avec l'accord de la Municipalité, les documents désherbés sont mis à disposition dans les « armoires » de Blonay et de Saint-Légier ».

Centre socio-culturel Picson

2180.501.3100.01 **(15200.3101.00) Imprimés et fournitures de bureau :** 5'300. Dans les comptes, il ressort depuis 4 ans une charge qui se monte plutôt à CHF 2'500.

Q. Pourquoi ne pas ramener ces charges à ce montant plus réaliste ?

R. La situation sera mieux analysée pour le budget 2028.

2180.501.3130.08 **(15200.3171.00) Frais d'animation :** 64'000

Q. Pourquoi sont-ils multipliés par 2 en comparaison de 2025 ?

R. Cela correspond aux activités ci-dessous, qui peuvent être ou non engagées.

5'000.00	*Manifestations publiques - Spectacles et Festival Picson /2027*
20'000.00	*Activités culturelles cours - voyages sorties- (Espagnol / Italien / Français FLE) /2027*
6'000.00	*Activités culturelles Seniors - Sorties/ Visites / Voyages / 2027*
16'000.00	*Camps Juniors et Ados / 2027*
2'500.00	*Activités ponctuelles prévention (Picson / TSP / APE) 2027*
1'500.00	*Soirée multiculturelle / Activité commission d'Intégration / 2027*
1'000.00	*Cours réguliers / 2027*
2'000.00	*Activités socioculturelles (TSP) / 2027*
10'000.00	*TSP / 2027*

3290.501.4250.01 **(15200.4359.00) Vente de snacks + bar :** 4'000. Ce montant est toujours plus proche de CHF 1'500.

Q. Pourquoi ne pas le ramener vers CHF 2000 au lieu de CHF 4'000 ?

R. La situation sera mieux analysée pour le budget 2028.

Le Réfectoire

2180.000.3010.00 **(15300.3011.00) Traitement du personnel :** 128'500. Augmentation de 20%.

Q. Pourquoi ?

R. Ces coûts sont entièrement refacturés au réseau REBSL. Il s'agit des besoins annoncés pour 2027.

Office du tourisme

8400.000.3132.00 **(16000.3185.00) honoraire, études, expertises :** 40'000

Q. Est-il possible d'avoir une brève explication pour cette charge ?

R. Préavis page 57, étude projet 4 saisons les Pléiades.

8400.000.3130.10 **(16000.3188.00) Frais de transport (bus navette aux Pléiades) :** 18'000. Dans les comptes précédents (2023-2024-2025), le montant réellement engagé a toujours été vers les CHF 9'000.

Q. Pourquoi ne pas ramener le montant de CHF 18'000 vers CHF 11'000 ou CHF 12'000 par exemple ?

R. Montant totalement lié aux conditions climatiques.

8400.000.3511.00 **(16000.3817.00) Attribution taxe de séjour :** 30'000

Q. Une brève explication est-elle possible ?

R. Les taxes de séjour sont encaissées par le service des finances de Montreux. La taxe régionale de séjour restitue ensuite une partie des taxes encaissées pour nos propres besoins. Cela représente environ CHF 30'000.00.

Sports

3410.000.3636.01 **(17000.3659.10) Subventions communales :** 99'900. Augmentation de CHF 17'000 comparé à 2025.

Q. A quoi est-elle due ? Pour quels besoins ?

R. Détail page 58 du préavis, en plus Blonay Basket CHF 5'000.00, pistes de fond des Pléiades + CHF 2'000.00, Expérience coaching CHF 5'000.00.

Service informatique

0223.000.3158.02 **(19000.3111.32) Logiciels support :** 88'000. Ce compte était pourvu à hauteur de CHF 14'300 au budget de 2025.

Q. Comment se fait-il qu'il passe à CHF 88'000 ? Pour couvrir quels besoins ?

R. Nouvelle imputation comptable, voir 0223.000.3113.00 (19000.3111.10) et 0223.000.3158.01 (19000.3111.30). Nos prestataires ont également annoncé une augmentation des coûts.

0223.000.3118.01 **(19000.3111.34) Logiciels développement/projets :** 114'700. Ce compte était pourvu à hauteur de CHF 15'000 au budget de 2025.

Q. Comment se fait-il qu'il passe à CHF 114'700 (+660%) ? Pour couvrir quels besoins ?

R. Voir réponse précédente, le budget informatique est à prendre dans son ensemble, écart net 2026-2027 = CHF 34'285.00.

2. FINANCES

9100.000.4001.00 (21000.4002.00) Impôts sur la fortune des personnes physiques : Budget 2027 à CHF 8.5 millions.

Q. Ce montant étant déjà encaissé en septembre 2026 pour 2026, est-ce qu'il ne faut pas l'augmenter un peu ?

R. En effet, les rentrées fiscales se portent bien en 2026. Le montant porté au budget 2027 correspond à l'analyse financière établie par la fiduciaire BDO, calculée sur une moyenne.

9100.000.4024.00 (21000.4050.00) Impôts sur successions et donations : Budget 2027 à CHF 2.5 millions.

Q. A combien s'élève la moyenne de cette position dans les comptes 2021 et 2024 (en considérant que 2025 était vraiment une année exceptionnelle) ?

R. 2021 Blonay CHF 1.9 millions, St-Légier – La Chiésaz CHF 70'000.00, 2022 CHF 2.4 millions, 2023 CHF 1.5 millions, 2024 CHF 2 millions, 2025 CHF 35 millions.

9300.000.3622.10 (22000.3520.00) Fonds de péréquation horizontal :

Q. Pourquoi y a-t-il une grande baisse de charge de CHF 9.3 millions à CHF 7.5 millions entre les budgets 2027 et 2026 ?

R. Préavis page 16, la baisse des rentrées fiscales constatées ramène la commune de Blonay - Saint-Légier au niveau du revenu fiscal standardisé, notre participation est donc moindre.

9630.101.3441.00 (23000.3303.0) Amortissements patrimoine financier :

Q. Pourquoi y a-t-il 0 amortissement (budget 2026 : 654'000 comptes 2025 : 577'000) ?

R. Préavis page 60, avec l'entrée en vigueur de MCH2, il n'y a plus d'amortissements planifiés du patrimoine financier.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

81 (31) Terrains

8180 (31000) Terrains

9900.963.3894.04 (31000.3819.00) Fonds de réserve pour logements sociaux

Q. Modification comptable selon révision – Où ?

R. Explications en séance.

8200.401 (32000 Services des forêts) : Revenus de 462'550 (-126'557 en 2025 et de -53'450 en 2026)

Q. Pourquoi ? Mesures pour changer ce manque à gagner ?

R. Voir préavis page 29 et suivantes.

8200.401.3110.00 (32000.3111.00) Achat mobilier & Equipement bureau : 6'500

Q. Pour 2 bureaux ?

R. Préavis page 60, 2 bureaux et 4 téléphones.

8200.401.3101.00 (32000.3135.00) Achat de matière première (Plaquettes) : Ces plaquettes sont destinées au Château d'Hauteville, contrat dénoncé par BSL.

Q. Ne pouvons-nous pas en produire nous-mêmes ?

R. La production de plaquettes pour les chauffages à distance est déléguée au groupement forestier de la Veveyse. Le Service forestier de la Commune ne peut pas, actuellement, tenant compte des EPT, des machines et des espaces, outillé pour produire efficacement des plaquettes.

8200.401.3144.00 (32000.3141.00) Entretien bâtiment (Bendes) 25'000

Q. Portail ?

R. Sécurisation de l'accès. Actuellement, le lieu n'est pas sécurisé par une fermeture efficace.

8200.401.3130.09 **(32000.3189.00) travaux exécutés par tiers :** Fabrication de bois de feu 27'300

Q. Ne pouvons-nous pas les faire nous ? Travaux entreprises tierces : lesquelles ?

R. Nous n'avons pas de machines avec un tracteur pour fendre les bûches. C'est pourquoi nous engageons des entreprises.

Les entreprises avec lesquels nous avons travaillé ces dernières années sont :

- *Chenuz bois de feu (Montricher) : 2022 et 2023*
- *Jérôme Cuenet (Brent) : 2024, 2025 et 2026*

Pourquoi un Changement ? Car le prix chez Chenuz avait subi une augmentation énorme et injustifiée entre 2022 et 2023 et nous avons donc demandé d'autres offres !

A noté également que le fait de travailler avec des entreprises spécialisées dans ce domaine permet de se rapprocher d'une rentabilité !

8200.401.4250.00 **(32000.4355.00) Vente de bois de service et de feu :**

Q. -60'000 et -35'000 = 95'000 ? Vente de copeaux -20'000 ? Avons-nous des plans pour monter la vente ? Lesquels ?

R. La vente du bois de feu correspond à la possibilité de production de manière pragmatique, en lien avec le type de bois à disposition, la possibilité de stockage dans de bonnes conditions et les possibilités de coupe annuelles.

La production du bois de feu est coûteuse et est encadrée par divers facteurs qui sont développés dans le préavis.

En ce qui concerne la production de copeaux, nous n'en faisons pas car la production n'est pas dans notre corps d'activités.

35 Bâtiments

3410.209 **(35209) Chemin de Pangires 11 - vestiaires & buvette FC**

3410.209.3144.00 **(35209.3141.00) Entretien du bâtiment :** CHF 45'000 / CHF 36'000 (2026) / CHF 26'271.83 (2025)

Q. Pouvez-vous expliquer l'augmentation de ce poste depuis 2025 et nous rappeler ce que prévoit la Convention avec le FC St-Légier pour CHF 20'000 (une participation du club sous la forme de prestations aux frais d'entretien) ?

R. Ecart de CHF 8'000.00 pour la pose d'un adoucisseur. Convention distribuée en séance.

7790.210.3144.00 **(35210.3141.00) Entretien du bâtiment :** 19'800 → 35'000 (+76%). Entretien des WC publics : budget pour participation au nettoyage des toilettes au 1209 selon bail entrée en vigueur au 01.07.2026 CHF 20'000.00

Q. Ces 20'000, événement ponctuel ?

R. Non, les WC et douches étant accessibles au public, la commune participe à raison de 50% des charges relatives à l'entretien, nettoyage et aux fournitures. L'autre partie étant prise à charge par la locataire. Ce montant était de CHF 7'800.00 auparavant pour un résultat non satisfaisant.

2170.301 **(35301…) :** Baisses relevées concernant l'entretien des bâtiments scolaires :

2170.301.3144.00 **(35301.3141.00) Collège de la Chiésaz**

Comptes 2025 : 53'296, Budget 2026 : 37'500, Budget 2027 : 14'500

2170.303.3144.00 **(35303.3141.00) Collège du Grand-Pré**

2025 : 26'040, 2026 : 20'000, 2027 : 9'500

2170.304.3144.40 **(35305.3141.00) Collège de Bahyse IV**

2025 : 20'445, 2026 : 21'500, 2027 : 34'000 (y compris 20'000 pour des LED)

2170.304.3144.43 **(35307.3141.00) Collège de Bahyse V**

2025 : 9'104, 2026 : 76'500, 2027 : 11'500

Q. Avec les baisses indiquées ci-dessus, quelle est la place des mesures de protection pour les problèmes de confort dans les salles, dues aux conditions climatiques extrêmes ? Des mesures immédiates ne devraient-elles pas être budgétées ? Feront-elles l'objet de préavis urgents ?

R. Jusqu'à présent, aucune orientation politique ni mandat spécifique n'avait été définie concernant l'amélioration du confort thermique des bâtiments scolaires. Face à l'évolution des conditions climatiques, la Municipalité prévoit de lancer une étude afin d'identifier les bâtiments prioritaires et les mesures les plus adaptées. Les éventuels travaux et leur financement seront déterminés sur la base des conclusions de cette étude et feront, le cas échéant, l'objet de crédits spécifiques (préavis).

2170.308.3144.00 **(35308.3141.00) Collège du Clos-Béguin I-V :** Il y a beaucoup de travaux de rénovation concernant les sols, fenêtres et éclairage.

2025 : 181'785, 2026 : 198'000, 2027 : 256'500

Y compris :

Remplacement revêtement sol terrasses bâtiment III	CHF 40'000.00
Remplacement baie vitrée entrée bâtiment I	CHF 45'000.00
Réparation de 5 fenêtres à translation gym bâtiment IV	CHF 20'000.00
Bâtiment III - Modernisation éclairage - transformation LED	CHF 25'000.00
Bâtiment IV - Modernisation éclairage - transformation LED	CHF 45'000.00

Q. Idem, quid des protections climatiques ?

R. Jusqu'à présent, aucune orientation politique ni mandat spécifique n'avait été définie concernant l'amélioration du confort thermique des bâtiments scolaires. Face à l'évolution des conditions climatiques, la Municipalité prévoit de lancer une étude afin d'identifier les bâtiments prioritaires et les mesures les plus adaptées. Les éventuels travaux et leur financement seront déterminés sur la base des conclusions de cette étude et feront, le cas échéant, l'objet de crédits spécifiques (préavis).

Service des bâtiments 0224.000 (35000)

0224.000.3010.00 **(35000.3011.00) Traitement du personnel** :

Q. 2027 vs 2026 + 49'800 2027 vs 2025 +91.142 ?

R. La Municipalité a prévu l'engagement temporaire de force de travail à la suite des travaux effectués à Bahyse II et III. La situation sera revue lors de l'établissement du budget 2028.

0224.000.3110.00 **(35000.3111.00) Achat mobilier machines & équipement de bureau :**

Q. 6'500 téléphones ?

R. Idem autres services, selon nouvelle directive.

9630.118.3431.01 **(35118.3151.00) restaurant Le 1209** : Entretien mobilier, machines & équipements. Remplacement fourneau CHF 50'000, remplacement/réparation frigo CHF 6'000.

Q. Est-ce tout ? Avons-nous encore d'autres dépenses prévues ? Le « piano » a-t-il été remplacé ?

R. Le piano est au budget 2027 CHF 50'000.00. Il n'y a encore que peu de recul avec la nouvelle locataire, mais les grosses dépenses sont derrière nous, sous réserve de l'entretien du bâtiment qui aura 10 ans en 2027.

1610.204.3144.00 **(35204.3141.00) Stand Praz-Hier + Entretien du bâtiment :** Réfection carrelage toilettes 20'000 et cuisine 25'000.

Q. Il semble que ces coûts soient élevés, pourquoi ?

R. Ces coûts s'expliquent par l'ampleur des travaux à réaliser dans un bâtiment datant de 1986. Il s'agit d'une réfection complète comprenant la dépose des revêtements existants, la remise en état des supports, les éventuelles mesures liées à la présence d'amiante ainsi que la fourniture et la pose des nouveaux carrelages. Les revêtements muraux des sanitaires sont également compris dans le montant.

2170.308.4470.00 **(35308.4271.00) Loyers :** Baisse de -30'000 vs 2026 et de -62'450 vs 2025.

Q. Quelle est la raison de cette baisse ?

R. Révision de la convention nous liant avec le réseau REBSL quant aux surfaces octroyées.

4. TRAVAUX

7900.000 (41) Urbanisme et travaux

7900.000.3112.00 (41000.3065.00) Frais d'habillement

Q. Des exigences en termes de normes pour l'habillement nécessitent des frais, pourquoi une somme de CHF 3'000 ?

R. Habits de sécurité pour aller sur les chantiers.

7900.000.3049.00 (41000.3069.00) Frais divers

Q. Montant augmenté de CHF 1'000 pour participation téléphone privé (nouvelle directive) ? + voir cpte ci-dessous.

R. CHF 600.00 pour la participation aux portables privés.

7900.000.3110.00 (41000.3111.00) Achat mobilier, machines & équipement de bureau

Q. Augmentation de CHF 3'000 = achat de téléphone (nouvelle directive) quelle est cette directive qui implique l'augmentation du cpte « Frais divers » et ce compte en question ?

R. Entre autres pour la sécurité du système informatique communal (codes d'accès aux applications informatiques communales).

7900.000.3132.00 (41000.3185.00) Honoraires : 359'000 → 650'000 (+81%).

Q. Ce poste augmente de CHF 241'000 sans aucun explicatif, pouvez-vous nous en dire plus ?

R. Préavis page 35. La pratique voulait que les dépenses engagées pour de futurs préavis (préavis 2022-03) soient portées en compte d'attente au bilan. Ceci n'avait pas de base juridique. Dès lors, depuis 2027, ces dépenses sont portées, par estimation, au budget communal.

Dans cet exemple il est mentionné :

Professionnels juridiques CHF 100'000

Q1. Presque 0.5 EPT, ne pourrait-on pas engager un·e juriste à demeure ?

R. La question de l'internalisation de certaines prestations juridiques reste ouverte et relève d'une réflexion politique et organisationnelle. Plusieurs pistes peuvent être envisagées, notamment un engagement communal, une collaboration intercommunale ou une mutualisation à l'échelle de l'agglomération. A ce stade, aucune orientation définitive n'a été arrêtée.

Mandats d'études spécialistes PC, travaux et aménagement du territoire CHF 510'000

Q2. Préciser les mandats, échéances et côté ponctuel.

R. Les principales thématiques concernées sont les suivantes :

- *Aménagement du territoire et urbanisme : études de planification territoriale, élaboration et révision des plans d'affectation, études urbanistiques, accompagnement des procédures d'aménagement, analyses de faisabilité et expertises spécialisées.*
- *Permis de construire et police des constructions : expertises techniques (feu, ramoneur, thermicien, etc.) dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire, contrôles de conformité énergétique et examens de salubrité. Il convient de préciser qu'une grande partie des frais liés à ces prestations est refacturée aux requérants des demandes d'autorisation de construire, générant ainsi des recettes compensatoires pour la Commune.*
- *Infrastructures routières et mobilité : études de circulation, projets de réaménagement routier, sécurisation des cheminements piétonniers et cyclables, aménagement des arrêts de transports publics, études de mobilité et amélioration des espaces publics.*
- *Assainissement et gestion des eaux : études de renouvellement et de dimensionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires, gestion des eaux pluviales, analyses hydrauliques et études de mise en conformité des installations.*
- *Cours d'eau et protection contre les dangers naturels : études hydrologiques et hydrauliques, projets de renaturation et de revitalisation des cours d'eau, mesures de protection contre les crues, expertises géotechniques et surveillance des glissements de terrain.*
- *Bâtiments et équipements communaux : études de faisabilité, diagnostics techniques, expertises énergétiques, projets de rénovation et d'assainissement, mise en conformité des bâtiments et études préalables aux investissements communaux.*
- *Espaces publics et équipements sportifs, culturels et touristiques : études d'aménagement et de requalification des espaces publics, projets d'équipements collectifs, infrastructures sportives et touristiques et analyses techniques nécessaires à leur développement ou à leur rénovation.*
- *Géomatique et prestations spécialisées : relevés topographiques, prestations de géomètres, établissement de plans et de servitudes, expertises géotechniques, études de sols et autres prestations techniques spécifiques nécessaires à la conduite des projets communaux.*

Les prestations confiées aux mandataires externes dans le cadre des thématiques précitées comprennent notamment la réalisation d'études préliminaires, d'analyses de faisabilité, d'avant-projets et d'expertises techniques spécifiques, telles que des diagnostics géotechniques et structurels, des analyses hydrauliques, des études acoustiques et environnementales ou encore des expertises énergétiques. Ces prestations sont sollicitées en fonction des besoins et de l'avancement des projets, afin de disposer des compétences spécialisées nécessaires à leur réalisation.

Par ailleurs, les 26 projets de préavis municipaux suivants sont actuellement projetés pour 2027 et mobiliseront notamment le Service de l'urbanisme et des travaux :

1. *Mandat d'étude pour l'assainissement du collège de Clos-Béguin III ;*
2. *Création d'un trottoir le long de la route de Châtel-St-Denis ;*
3. *Crédit d'étude pour les travaux de la Haute Veveyse : nouveaux forages, adduction et réfection de captages ;*
4. *Création d'une servitude dans le cadre du PA « En Crausaz » ;*
5. *Réfection et rénovation des installations du parcours AstroPléiades ;*
6. *Mise en conformité du Bûcher de la Neuve et intégration de panneaux solaires ;*
7. *Protection contre les crues, rénovation et installation d'une PAC au Collège de Cojonnex et à la Maison Picson ;*
8. *Structure préscolaire de Belle-Maison ;*
9. *Réfection du platelage du marais des Tenasses ;*
10. *Promenade du centre - Chemin du Coteau ;*
11. *Tercier – Participation au chauffage à distance (CAD) ;*
12. *Baye de Clarens - Amélioration du cours d'eau et pose de seuils ;*
13. *Entretien lourd des routes 2027 ;*
14. *Aménagement du ruisseau de La Scie ;*
15. *Réalisation de l'étude « Cœur de Blonay » ;*
16. *Assainissement du mur d'aile est du passage supérieur du ruisseau des Cornes – Chemin du Crosat ;*
17. *PPA « En Porteau » ;*
18. *Réalisation d'une place à bois « En Bendes » ;*
19. *Réfection des captages de Fontannaz-David ;*
20. *Réfection du restaurant Le Châ, création d'une servitude et épuration ;*
21. *Voie verte St-Légier - La Veyre - Vevey ;*
22. *Route de Tercier - Réfection de la chaussée et des services, aménagements routiers et urbains ;*
23. *Chemins des Cerisiers et de Porteau – Réfection de la chaussée et des services, aménagements routiers ;*
24. *Remplacement des canalisations EU/EC au chemin de la Priauraz ;*
25. *Remontées mécaniques des Pléiades.*
26. *PPA LA Veyre-Derrey équipements*

L'élaboration de plusieurs de ces préavis nécessitera le recours à des bureaux d'études et à des spécialistes externes afin de réaliser les études de faisabilité, les analyses techniques, les

avant-projets et les estimations financières indispensables à l'élaboration des préavis municipaux. Ces prestations présentent principalement un caractère ponctuel, leur nature et leur calendrier dépendant de l'avancement des projets, des procédures administratives et des priorités municipales. Certains mandats peuvent toutefois s'inscrire dans la durée, notamment dans le cadre de procédures de planification territoriale ou de projets d'infrastructures complexes. Une part importante des prestations dépend également de sollicitations difficilement prévisibles, telles que les demandes de permis de construire, les projets privés, les demandes des citoyens ou encore les problématiques techniques et situations imprévues nécessitant des expertises spécifiques. L'enveloppe budgétaire ne correspond donc pas à une liste fermée de mandats, mais à une estimation des besoins nécessaires au fonctionnement du service et à la préparation des investissements communaux.

Enfin, l'augmentation de ce poste s'explique également par le changement de pratique comptable, les dépenses préparatoires à de futurs préavis devant désormais être intégrées au budget de fonctionnement plutôt que portées dans des comptes d'attente au bilan.

Commission communale d'urbanisme CHF 40'000

Q3. Les membres de cette Commission sont-ils rémunérés ?

R. Oui, un montant de CHF 40'000.00 est porté au budget, voir préavis page 67.

7900.000.3132.00 (41000.3185.00) Honoraires & frais expertises

Q. Pourquoi une différence de CHF 10'000 entre budget 2026 et 2027 ? Voir cpte également ci-dessous.

R. Répondu en séance.

7610.000.3132.00 (41000.3185.10) Honoraires durabilité

Q_1. Absent les années précédentes, de qui s'agit-il ?

R. Voir préavis page 67. Inclus en 2026 sous le poste 7900.000.3132.00 (41000.3185.00).

Q_2. On peut comprendre l'ouverture d'un nouveau compte pour la durabilité, cependant en additionnant les montants, le total se porte à CHF 815'000 supérieur de CHF 456'000. Quels sont les projets pour Protection Civile et aménagement du territoire et autres ?

R. Pour l'augmentation du poste 41000.3185.00 voir réponses ci-dessus.

Le budget 2027 consacré aux honoraires de durabilité s'élève à CHF 155'000.-, contre CHF 95'000.- en 2026. Il se répartit principalement comme suit :

- *Réaudit Cité de l'énergie (CHF 15'000.-) : renouvellement de la certification, réalisé tous les quatre ans.*
- *Lutte contre les frelons asiatiques (CHF 40'000.-) : interventions spécialisées destinées à lutter contre cette espèce invasive.*
- *Autres projets de durabilité (CHF 100'000.-) : prestations et mesures réparties entre les domaines suivants :*

Energie : accompagnement du programme Cité de l'énergie, CECB Plus, mesures de soutien et de communication en lien avec la nouvelle législation énergétique.

Climat : mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la lutte contre les îlots de chaleur et la récupération des eaux de pluie.

Mobilité : projets de mobilité durable, notamment Dring Dring, vélos en libre-service (VLS), mois de la mobilité et actions de sensibilisation.

Biodiversité : lutte contre les espèces invasives, végétalisation des établissements scolaires et mise en œuvre des mesures du plan de gestion différenciée des espaces verts urbains et du plan canopée.

La mise en œuvre de ces différentes mesures sera définie en fonction des priorités municipales et de l'avancement des projets au cours de l'année 2027.

7900.000.4636.00 (41000.4519.00) Subventions Cité Energie - Narcisses

Q. Pourquoi ces subventions qui étaient de CHF 13'260 en 2025 et CHF 3'000 en 2026 ont chuté à zéro dans ce budget … Le projet des Narcisses s'est terminé en 2025 et pour le reste plus de subventions ?

R. Les subventions ne sont pas acquises.

43 Voirie et routes

6150.000 (43000) Voirie et route

6150.000.3111.14 (43000.3111.00) Frais d'habillement

Q. Pourquoi budgéter la somme de CHF 28'500 alors que les dépenses 2025 sont de CHF 21'256 et de 24'108 pour 2024 ?

R. Le montant porté au budget correspond aux normes professionnelles. Le remplacement des habits n'étant en pratique pas aussi souvent nécessaire.

6150.000.3049.00 (43000.3069.00) et 6150.000.3111.14 (43000.3111.00)

Q. Idem que pour Urbanisme (nouvelle directive) ?

R. Oui, idem autres services communaux.

6150.000.3161.00 (43000.3163.00) Locations de véhicules-machines-matériel

Q. Pourquoi une dépense idem au budget 2026, alors que les dépenses de 2025 se montent à CHF 256'265 et de 204'677 en 2024 ?

R. Le montant reprend celui du budget 2026, car il est établi sur la base des contrats en vigueur, lesquels tiennent compte des dernières acquisitions.

6150.000.4260.01 (43000.4361.00) Remboursement à 6150.000.4910.73 (43000.4901.45)

Q. Aucun chiffre n'est mentionné dans les colonnes, est-ce lié à MCH2 ?

R. Non.

6150.000.4260.01 (43000.4361.00), indemnités des assurances, non prévisibles

6150.000.4260.02 (43000.4363.00) il faut un dommage (accident)

9300.001.4622.11 (43000.4520.10) fin des dépenses thématiques en 2024

6150.000.4910.73 (43000.4901.45) corrections de l'imputation interne des heures

6150.005 (43030) Signalisation routière

Q. En ce qui concerne les frais imputés à la nouvelle signalisation routière (feux de signalisation pilotés et l'implantation de totems pour diminuer le flux automobile), seront-ils pris sur un compte budgétaire ? Si oui lequel ? Si non par voie de préavis ?

R. Cette dépense n'est pas chiffrée à l'heure d'établissement du présent préavis.

6150.004.3141.00 (43020.3143.00) entretien et renouvellement

Q. L'augmentation provient-elle de la question précédente, sinon pourquoi CHF 81'000 de renouvellement et maintenance ?

R. Non, c'est le budget annuel généralement demandé.

3420.001 (43040) Patrimoine arboré

3420.001.3101.01 (43040.3134.00) Achats de plants (arbres)

Q. Pourquoi la somme de CHF 38'000 relative au préavis 6/2025 entretien du parc de la Chiésaz est imputée dans un compte budgétaire ? Un vœu a été formulé par la CoFin, à savoir « Ainsi, au vu des remarques formulées ci-dessus, la COFIN dépose un amendement pour réduire le crédit total à CHF 800'000 TTC ». Préavis adopté par le Conseil communal à CHF 900'000 (en lieu et place de CHF 947'500) ?

R. C'est l'entretien du parc qui sera à faire par les services communaux, en lieu et place des mandataires prévus au préavis.

3420.001.3132.00 (43040.3185.00) Analyse – conseils - mandat externe

Q. Pourquoi ce montant augmente chaque année entre 15 et 25% ?

R. Il a été prévu plus d'analyses cette année.

44 Parcs, promenades et cimetières

3410.001 (44000) Terrains de sports

3410.001.3111.10 (44000.3115.00) Achats machines et véhicules

Q. A quoi correspond la dépense de CHF 4'000 ? Est-ce un remplacement d'une machine, si oui, laquelle ?

R. Oui, tondeuse, débroussailleuse électrique, matériel d'entretien.

3420.003 (44010) Place de jeux et de délassement

3420.003.3140.00 (44010.3145.00) Entretien et aménagement (question idem 3420.001.3101.01 (43040.3134.00) Achats de plants (arbres))

Q. Pourquoi la somme de CHF 18'000 relative au préavis 6/2025 entretien du parc de la Chiésaz est imputée dans un compte budgétaire ? Un vœu a été formulé par la CoFin, à savoir « Ainsi, au vu des remarques formulées ci-dessus, la COFIN dépose un amendement pour réduire le crédit total à CHF 800'000 TTC ». Préavis adopté par le Conseil communal à CHF 900'000 (en lieu et place de CHF 947'500) ?

R. Voir réponse compte 3420.001.3101.01 (43040.3134.00).

3420.000 (44100) Service des parcs et jardins

3420.003.3140.00 (44010.3145.00) à 3420.003.3140.00 (44010.3145.00)

Q. Aucun chiffre n'est mentionné dans les colonnes, est-ce lié à MCH2 ?

R. Répondu en séance.

73 (45) Traitements des ordures ménagères et des déchets

73 (45) Traitement des ordures ménagères et des déchets : 1'681'580 /1'628'080.

Q. S'agissant de compte affecté, les charges et les revenus ne devraient-ils pas s'équilibrer ?

R. Attention, chiffres corrigés. Oui, sauf les comptes 45020 qui restent à charge de l'impôt.

7300.000 (45000) Traitement des ordures ménagères

7300.000.3510.00 (45000.3812.45) Attribution au fonds de réserve

Q. Pourquoi une telle diminution ? Est-ce lié à MCH2 ?

R. Non, c'est tout simplement l'écart entre les revenus et les charges.

7300.000.3910.02 (45000.3901.45) à 7300.000.3910.03 (45000.3901.62)

Q. Aucun chiffre n'est mentionné dans les colonnes, est-ce lié à MCH2 ?

R. Non, ces imputations internes ne sont plus justifiées au vu de la réalité.

7300.001 (45010) Déchetteries et mini centre de tri

7300.001.3010.00 (45010.3011.00)

Q. Comment expliquez-vous la baisse du montant « traitement du personnel » ?

R. Correction de l'imputation des salaires en fonction des personnes affectées aux déchets, entre autres, suppression d'un taux d'activité concernant le chef de service.

7300.001.4260.03 (45010.4356.00) à 7300.001.4260.02 (45010.4363.00)

Q. Aucun chiffre n'est mentionné dans les colonnes, est-ce lié à MCH2 ?

R. Non, voir réponse précédente sur le même sujet.

7300.001.3910.01 (45010.3901.20) Prestations internes Sfin

Q. Ce compte étant interne, va-t-il être conservé en relation à MCH2 ?

R. Oui, tous les comptes mentionnés en MCH1 sont obligatoirement repris dans MCH2.

7200.000 (460) Réseaux d'égouts et épuration

7200.000.3143.02 (46000.3144.10) Extension du réseau

Q. Pourquoi un tel montant de CHF 40'000 même somme en 2026 alors que la dépense 2025 est de CHF 2'815.77 et nulle en 2024 ?

R. En effet, ce poste serait à revoir.

7200.000.3130.02 (46000.3181.00) Frais de port & divers

Q. Pourquoi prévoir la somme de CHF 5'000 alors que les dépenses 2024-26 sont entre CHF 345 et 550 ? L'augmentation des tarifs postaux n'est pas de cette hauteur !

R. Non, en effet, l'imputation comptable sera à vérifier pour 2026 et 2027.

7200.000.3910.01 (46000.3901.20) Prestations internes Sfin

Q. Pourquoi s'agissant de prestations internes le montant figure comme charge ? Merci de donner une explication complémentaire.

R. C'est une charge pour le service d'évacuation des eaux et un revenu pour le service des finances. Elle correspond au temps consacré au contrôle, à la mise sous pli et à la gestion du contentieux des bordereaux.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTE

Les charges passent de CHF 2'014'755 au budget 2026 à CHF 2'068'795 au budget 2027 (+ CHF 54'040). Les revenus diminuent de CHF 1'950, à CHF 304'700. La charge nette augmente ainsi de CHF 55'990, de CHF 1'708'105 à CHF 1'764'095.

2199.000 (50) Administration des écoles

2199.000.3111.00 (50000.3114.00) Achats machines et matériel : Le budget augmente de CHF 18'300 à CHF 24'500, alors que les comptes 2025 s'élevaient à CHF 9'248. Le commentaire mentionne le renouvellement des tableaux blancs interactifs (TBI) à Clos-Béguin VI.

Q. Combien de tableaux sont concernés, quel est le coût unitaire prévu et s'agit-il d'une opération ponctuelle ou d'un programme de renouvellement échelonné ?

R. Il s'agit d'un renouvellement échelonné, cela représente 4 tableaux.

2199.000.3130.00 (50000.3652.00) Animation, conférences, spectacles prévention : Le montant budgété est de CHF 4'700, contre CHF 4'610 au budget 2026, alors que les comptes 2025 atteignaient CHF 21'518.70.

Q. A quels événements ou prestations correspondait la dépense 2025, et cette différence s'explique-t-elle par une dépense exceptionnelle ou par un changement de prise en charge ?

R. On parle du budget 2027. En 2025, il y avait le projet « branché/débranché ».

2120 (51) Enseignement primaire

2120.000.3151.14 (51000.3151.00) Entretien mobilier, machines et équipements : Le montant passe de CHF 12'350 à CHF 23'395 (+ CHF 11'045), pour des comptes 2025 de CHF 8'709.95. Le commentaire cite CHF 5'000 pour les actions autour de la durabilité, CHF 5'000 pour l'aménagement du jardin de Cojonnex et CHF 8'000 pour la révision du piano de Bahyse.

Q. Pouvez-vous préciser les autres dépenses prévues et distinguer les interventions ponctuelles des frais récurrents ?

R.

4'000.00	*Entretien machines et appareils / 2027*
500.00	*Frais d'évacuation de déchets de restauration (cuisine Bahyse) / 2027*
45.00	*Taxe forfaitaire entreprise (déchets) / 2027*
5'000.00	*Actions autour de la durabilité / 2027*
850.00	*Contrat de service machine à mettre sous pli / 2027*
5'000.00	*Aménagement jardin de Cojonnex / 2027*
8'000.00	*Révision du piano de Bahyse / 2027*

2191.000.3130.50 **(51000.3188.00) Frais de transport des bus scolaires :** Le budget augmente de CHF 199'000 à CHF 232'000 (+ CHF 33'000), alors que les comptes 2025 s'élevaient à CHF 177'364.35. Le commentaire mentionne une augmentation des courses en taxi.

Q. Quel est le nombre de courses supplémentaires prévu, à quels besoins répondent-elles et quelle part de l'augmentation est imputable aux taxis ?

R. La commune est tributaire des décisions cantonales quant aux transports scolaires. L'augmentation due aux courses en taxis est de CHF 32'000.00.

2191.000.3130.51 **(51000.3188.10) Frais de transport à l'intérieur du groupement (MVR-parents) :** Le montant passe de CHF 150'000 à CHF 155'000, tandis que les comptes 2025 s'élevaient à CHF 126'377.65.

Q. Quels éléments expliquent l'écart entre le budget et les dépenses constatées en 2025, et sur quelle base le montant 2027 a-t-il été estimé ?

R. Le budget 2027 comporte une somme de CHF 30'000.00 comme réserve pour des plus-values de transport dues aux travaux routiers sur le territoire de la commune ou autres incidents.

2193.000.3130.52 **(51000.3662.30) Camps des classes 8P :** Le montant augmente de CHF 31'200 à CHF 40'300 (+ CHF 9'100). Le commentaire indique une hausse du nombre d'élèves en 8P.

Q. Combien d'élèves sont prévus en 2027, quel est le coût estimé par élève et quelle part de l'augmentation est liée aux effectifs plutôt qu'à une hausse des coûts ?

R. 155 élèves vs 120. Coût CHF 260.00 dont CHF 180.00 à charge de la commune. Les revenus sont en 51000.4652.40.

2120.000.4250.00 **(51000.4359.00) Ventes et prestations diverses :** Aucun revenu n'est budgété en 2027, contre CHF 5'000 au budget 2026. Le commentaire indique la suppression de la billetterie du spectacle de la Chiésaz.

Q. Cette suppression concerne-t-elle uniquement les recettes de billetterie ou également l'organisation du spectacle ?

R. C'est la recette de la billetterie.

2120.000.4611.01 **(51000.4512.00) Participation du canton (centres EVAM) :** La participation cantonale est estimée à CHF 162'000, comme au budget 2026, contre CHF 195'296.45 aux comptes 2025.

Q. Sur quels effectifs et quelles hypothèses de fréquentation repose l'estimation 2027, et comment expliquer l'écart avec les recettes constatées en 2025 ?

R. Sur les chiffres 2026, ces revenus compensent les frais effectifs dus à l'EVAM. Il est très difficile d'avoir des informations précises.

2130.000 **(52) Enseignement secondaire**

2130.000.3010.11 **(52000.3020.00) Etudes surveillées :** Le budget augmente de CHF 33'660 à CHF 35'640. Le commentaire attribue cette hausse à une augmentation des demandes des parents.

Q. Combien d'élèves et d'heures de surveillance sont prévus en 2027, et le tarif facturé aux familles couvre-t-il tout ou partie du coût de la prestation ?

R. Réponse suivra, c'est une prestation gratuite offerte aux élèves.

2130.000.3612.00 **(52000.3522.00) Scolarisation des élèves hors commune :** Le budget est maintenu à CHF 55'000, contre CHF 60'346.65 aux comptes 2025.

Q. Quel nombre d'élèves hors commune est prévu en 2027 et selon quelles modalités les frais de scolarisation sont-ils calculés et refacturés ?

R. ...Il est très difficile d'avoir des informations précises concernant les dérogations d'une année à l'autre car cela dépend du nombre d'élèves qui va en classe de raccordement, sport-études. Les modalités figurent dans la décision n° 138 du canton.

2193.000.3130.53 **(52000.3662.40) Echanges linguistiques :** Le montant passe de CHF 17'000 à CHF 12'000. Le commentaire mentionne un soutien financier de Movetia pour les projets d'échanges.

Q_1. Cette diminution correspond-elle à une baisse du nombre de projets ou à la prise en charge d'une partie des coûts par Movetia ?

R. Movetia contribue plus concernant les projets d'échanges linguistiques.

Q_2. Le soutien est-il confirmé pour 2027 ?

R. Oui, il est confirmé.

2990.000 (54) Office d'orientation professionnelle

2990.000.3612.00 (54000.3522.00) Participation à l'office régional de Vevey : La participation diminue de CHF 15'500 à CHF 14'500. Le commentaire indique une contribution de CHF 1.13 par habitant.

Q. Le montant 2027 est-il calculé sur la population de référence la plus récente et cette contribution est-elle fixée par une convention intercommunale ?

R. Estimation de 12'700 habitants. Convention sera fournie en séance.

4330.000 (56) Service médical dentaire

4330.000.3010.00 (56000.3011.00) Traitements du personnel : Le montant passe de CHF 20'000 à CHF 25'000. Le commentaire précise qu'un poste est à repourvoir.

Q. Quel est le taux d'activité du poste vacant, à quelle date la reprise de fonction est-elle prévue ?

R. Le dentiste scolaire procède au dépistage de tous les élèves de l'Etablissement 1x par année.

Le dentiste scolaire qui était en place jusqu'à présent a démissionné et c'est la commune qui a la charge de trouver un nouveau dentiste. Le recrutement est en cours, mais prend beaucoup plus de temps que prévu.

Il n'y a pas de taux d'activité pour cette fonction.

Le dentiste facture sur la base du nombre d'élèves vu, de la valeur du point et du tarif de la SSO.

Le cahier des charges, ci-joint, est établi par le canton, unité PSPS (unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire)

Comme il y a plusieurs cabinets sur la commune, nous avons fait appel à eux en priorités, sans élargir la recherche plus loin.

Une proposition d'engagement sera bientôt faite à la Municipalité.

3500 (58) Temples et cultes

3500.000.3010.00 (58000.3011.00) et 3500.000.3050.00 / 3052 / 3053 (58000.3030.00 / 3040.00 / 3050.00) Charges salariales et sociales : Le traitement du personnel diminue de CHF 83'500 à CHF 79'500 alors que les comptes 2025 sont de CHF 88'284.90. Les commentaires indiquent que les charges sociales sont calculées sans correction des salaires non soumis pour un collaborateur ayant atteint l'âge de référence.

Q. Pouvez-vous préciser l'effet de cette méthode sur les charges sociales budgétées et confirmer que les montants correspondent aux cotisations effectivement attendues en 2027 ?

R. Il y a une diminution du poste pour la suppléance de la marguillière pour CHF 5'000.00. Les charges sociales correspondent bien à celles qui seront effectivement dues si tous les collaborateurs y sont soumis (âge de référence AVS).

3500.000.3144.00 **(58000.3141.00) Entretien du bâtiment – Eglise de la Chiésaz :** Le budget s'élève à CHF 40'000, contre CHF 48'000 au budget 2026 et CHF 31'417.94 aux comptes 2025. Le commentaire mentionne CHF 9'000 pour le remplacement de la mise en passe et CHF 10'000 pour la modification de la porte d'entrée selon les normes AEAI pour la sortie de secours.

Q. Quels travaux composent le solde de CHF 21'000, et les travaux de mise en conformité seront-ils entièrement réalisés en 2027 ?

R. Contrats d'entretien en vigueur CHF 15'000.00, entretien courant CHF 6'000.00. Au vu des travaux de mise en conformité, ceux-ci devraient pouvoir être exécutés l'année prochaine.

3500.001.3144.00 **(58010.3141.00) Entretien du bâtiment – Chapelle de St-Antoine :** Le montant budgété est de CHF 10'000, contre CHF 12'500 en 2026 et CHF 2'140.05 aux comptes 2025. Le commentaire mentionne CHF 5'000 pour le remplacement de la mise en passe.

Q. Quels travaux sont prévus pour le solde de CHF 5'000 et s'agit-il de travaux récurrents ou ponctuels ?

R. Contrats d'entretien en vigueur CHF 3'000.00, entretien courant CHF 2'000.00.

3500.002.3636.00 **(58020.3652.00) Subvention à la communauté catholique :** La subvention augmente de CHF 82'000 à CHF 88'450 (+ CHF 6'450), alors que les comptes 2025 s'élevaient à CHF 81'923.93. Le commentaire détaille CHF 27'000 pour l'entretien et les réparations, CHF 17'450 pour l'énergie et l'eau, CHF 9'000 pour les assurances, CHF 34'000 pour les salaires et indemnités et CHF 1'000 pour les frais de culte.

Q. Quels postes expliquent l'augmentation par rapport au budget 2026, et sur quelle base ces montants sont-ils calculés (décompte, convention ou estimation) ?

R. Il s'agit principalement de travaux de réfection peinture cloître, ventilation chapelle, étude renouvellement du chauffage. La Municipalité reçoit un budget de la part de la communauté catholique.

6. POLICE

1110.000.3612.00 **(61000.3521.00) :** ASR + 11,76%.

Q. Quelles raisons expliquent cette augmentation (alors qu'une diminution de charge de CHF 500'000 depuis l'introduction de la NPIV !) ?

R. La diminution provient de négociations avec le Canton pour les communes ayant leur propre police. Voir tableau page 16 du préavis. L'augmentation de la facture est limitée à 1.5% selon la loi sur l'organisation policière. La hausse constatée pouvant provenir de la variation cantonale de la population.

1620.000.3612.00 **(66000.3521.00) : SDIS** + 14,07%

Q. Quelles raisons expliquent cette augmentation ?

R. Le montant 2027 est en baisse à CHF 24.30 par habitant au lieu de CHF 24.77 en 2026.

7. SÉCURITÉ SOCIALE

5710.000.3612.00 **(71000.3525.00) :** Services sociaux intercommunaux + 23,19%

Q. Quelles raisons expliquent cette augmentation ?

R. Certaines structures n'étaient pas ouvertes toute l'année lors du bouclement des comptes 2025. La hausse par rapport à 2026 étant de 6.93%.

5310.000 **(70000) Agence AAS**

5310.000.4611.00 **(70000.4525.00) Participation de l'ARAS :** Alors que rien n'est prévu au budget 2027 et 2026, malgré la mise à disposition de la population (à horaire restreint) d'une agence ARAS à Blonay, nous trouvons à ce poste sous le budget MCH2 au poste 5710.000.3612.00 **(71000.3525.00) Participation aux services sociaux intercommunaux** - CHF 133'600, y compris : participation ARAS CHF 63'500.

Q. Que payons-nous effectivement ?

R. Merci de préciser la question, il ne s'agit pas de la structure des comptes MCH1.

5450.000 **(71000) Service social, communal et intercommunal**

5450.000.3612.01 **(71000.3525.20) REBSL** : CHF 6'863'000 / CHF 6'418'000 (2026) / CHF 4'791'087.93 (2025)

Au vu de l'augmentation constante de ce poste, certainement justifiée par l'ouverture de nouvelles structures et des besoins importants de notre population, pouvez-vous nous informer sur les éléments suivants :

Q_1. Quelle est l'évolution du nombre de places mises à disposition ?

Q_2. Quelle est l'évolution du nombre d'enfants pris en charge ?

Q_3. Quelle est l'évolution de la demande de places ?

Q_4. Quelle est l'évolution de la part financière prise en charge par les parents ?

Q_5. Dispose-t-on d'un état des lieux actualisé des besoins encore non couverts ?

Q_6. Une simulation des besoins à moyen terme est-elle en cours d'étude ?

Q_7. Sommes-nous proches d'une stabilisation, et quels investissements doit-on envisager pour les cinq prochaines années ?

R 1 à 7. Cette thématique a fait l'objet d'une présentation détaillée au Conseil communal lors de sa séance du 16 juin dernier. Afin d'éviter toute redite, la Municipalité invite la Commission à se référer au procès-verbal de cette séance, pages 1209 à 1214, accessible via le lien suivant : https://www.rebsl.ch/documents/

5600.000.3635.00 (71000.3655.00) Abaissement loyers Equitim - Cité-Joie : CHF 55'000

Alors qu'une charge de CHF 97'113.00 était mentionnée au budget 2025 et puis rien en 2026. Grâce à « une nouvelle méthode comptable et légères augmentations des subventions communales diverse » les charges baissent à CHF 55'000 en 2027 pour notre collectivité.

Q_1. Pouvez-vous l'expliquer plus clairement brièvement ?

R. Explications en séance, il n'y a aucun effet financier.

Q_2. Ces logements sont-ils suffisants pour répondre à la demande de la population, sont-ils tous loués à des ayants droit et qui contrôle ces attributions ?

R. Voir rapport de la Cogest sur les comptes 2025, page 50. La Municipalité travaille sur ce vœu.

8. SERVICES INDUSTRIELS

S'agissant d'un compte autofinancé, tout dépassement est compensé par un prélèvement au fonds de réserve. Cette année l'augmentation de charges est principalement due à un amortissement plus élevé ainsi que des honoraires à tiers importants.

7100.000.4510.00 (81000.4813.00) : 151'870 (+122%)

Q. Quelle est la situation du fonds de réserve ?

R. CHF 4'674'670.23 au 31.12.2025.

7100.000.3132.00 (81000.3185.00) : CHF 142'000 → 212'000 (+49.3%)

Honoraires, expertises, divers :

Honoraires hydrogéologue conseil	CHF 30'000.00
Honoraires ingénieur conseil	CHF 80'000.00
Mandats d'étude préliminaires	CHF 10'000.00
Professionnels juridiques	CHF 5'000.00
Analyses qualité de l'eau	CHF 50'000.00
Prestations géomètre - Mise à jour SIT eau potable	CHF 20'000.00
Nettoyage BD (Base de Données) SIT 50%	CHF 10'000.00
Prime - Maintenance programme	CHF 7'000.00
Total	CHF 212'000

Q1. Honoraires ingénieur conseil : Préciser les mandats, échéances et côté ponctuel.

R. Les honoraires d'ingénieur-conseil, estimés à CHF 80'000.-, couvrent principalement les prestations d'appui technique à l'exploitation, à l'entretien et au développement du réseau communal d'eau potable.

Ces prestations comprennent notamment les études hydrauliques, les analyses de fonctionnement et de dimensionnement du réseau, les expertises techniques, l'accompagnement des projets de renouvellement des infrastructures ainsi que les conseils nécessaires à la résolution de problématiques particulières.

Les mandats sont directement liés à la planification des travaux et des investissements communaux, notamment à la préparation des préavis municipaux projetés, mais également aux besoins courants de l'exploitation et aux situations imprévues.

Si les prestations liées aux préavis planifiés peuvent être anticipées (voir liste de préavis détaillé dans poste 41000.3185.0), les autres interventions présentent un caractère ponctuel et variable, dont les échéances et les coûts ne peuvent être déterminés précisément à l'avance. L'enveloppe budgétaire permet ainsi de répondre avec souplesse à ces différents besoins.

Selon communication 42-2026, bouclement préavis 07-2023, migration des données eaux, le montant non dépensé s'explique par le fait que les sommes prévues pour la réserve destinée au nettoyage des données ainsi que pour les divers et imprévus n'ont finalement pas été nécessaires.

Q2. Le nettoyage des données SIT eau a dû avoir lieu tout de même ?

R. R. Le nettoyage des données SIT relatives à l'eau potable a bien été réalisé à un coût inférieur aux prévisions, notamment grâce à l'intervention d'un apprenti d'un bureau externe.

Toutefois, ce nettoyage correspond à une situation à un moment donné et de nouvelles corrections peuvent s'avérer nécessaires. Le montant de CHF 10'000.- prévu au budget 2027 permet ainsi de faire appel ponctuellement à un mandataire externe pour assurer la correction et la fiabilisation des données du réseau d'eau potable.

7100.000.3143.03 **(81000.3144.10) :** 170'000 → 110'000 (-35%)

Entretien des réservoirs :

Nettoyage et entretien	CHF 60'000
Maintenance communication	CHF 50'000

Q1. Moins d'entretien ? C'est ponctuel ? Se répètera d'année en année ?

R. Non, ce poste comprenait en 2026 :

- *renouvellement automates de communication CHF 50'000.00*
- *remplacement de filtres à air CHF 10'000.00*
- *contrôle étanchéité Ondallaz CHF 40'000.00.*

Il ne s'agit donc pas d'une diminution de l'entretien : les montants 2026 comprenaient des dépenses ponctuelles, alors que le budget 2027 se limite aux deux postes « Nettoyage et entretien » et « Maintenance communication ».

Q2. A quoi correspond la maintenance communication ?

R. Il s'agit du renouvellement des automates de communication et de la prise en charge de leurs éventuelles pannes.